

MÉMOIRE DE L'APhC POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE
DU BUDGET DE 2018

Ordonnances pour un Canada en santé et productif



CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

Introduction

Au nom de l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) et des 40 000 pharmaciens du Canada nous sommes heureux de présenter nos recommandations au Comité en vue du budget de 2018.

Bien que les pharmaciens exercent leur profession dans de nombreux contextes différents comme les hôpitaux et les cliniques de médecine familiale, ils sont surtout reconnus comme des fournisseurs de soins de santé communautaires accessibles. On en trouve dans presque toutes les collectivités et, en moyenne, ils interagissent avec chaque patient 14 fois par année. Ils sont présents tard le soir et les fins de semaine et ils desservent les Canadiens de tous les horizons.

En tant qu'experts des médicaments, les pharmaciens ont un rôle particulier à jouer dans notre réseau de la santé pour assurer la consommation adéquate des médicaments et pour promouvoir la sécurité des patients. Ils jouent également un rôle de plus en plus critique dans la prestation de services de santé primaires aux patients, comme la gestion des maladies chroniques, l'administration de vaccin antigrippal et le sevrage du tabac, pour ne donner que quelques exemples.

Comme le Comité le sait bien, la santé et la productivité sont intrinsèquement liées. Les gens qui sont en mauvaise santé sont moins susceptibles d'être en mesure de contribuer à la croissance économique et à la réussite du Canada. Il est tout aussi important pour la productivité de faire en sorte que les Canadiens bénéficient de soins opportuns et accessibles de façon à ce qu'ils puissent retourner au travail et retrouver leur vie quotidienne aussi rapidement que possible. C'est la raison pour laquelle tous les gouvernements doivent adopter comme stratégie essentielle d'optimiser le champ d'exercice des pharmaciens partout au pays afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens et d'accroître la productivité tout en améliorant l'efficacité du système de soins de santé.

À titre de dispensateurs de soins de santé communautaires de première ligne, nous entendons souvent nos patients parler des questions qui sont importantes pour eux. Par conséquent, nos recommandations en vue du budget de 2018 se concentrent sur quatre domaines précis :

- Un investissement fédéral pour rendre égal l'accès à la naloxone partout au pays.
- Une aide financière fédérale pour harmoniser la couverture des médicaments onéreux au Canada.
- Un investissement dans la recherche fondamentale et appliquée.
- Un accès équitable aux services de santé pour les bénéficiaires du régime d'assurance-médicaments pour les Autochtones.

Recommandations

Un investissement fédéral pour rendre égal l'accès à la naloxone partout au pays.

Le gouvernement du Canada a franchi quelques pas importants en vue de réagir à la crise de plus en plus grave mettant en cause les opioïdes. De la prévention de l'abus des opioïdes dès le départ à la mise en œuvre de stratégies de réduction des préjudices fondées sur des données probantes, les pharmaciens sont des partenaires stratégiques de la réduction et de l'atténuation des effets néfastes pour la santé de l'abus d'opioïdes. Prévenir les surdoses est une pièce importante de ce casse-tête complexe. C'est la raison pour laquelle l'APhC prie instamment le gouvernement fédéral de verser aux provinces une aide financière ciblée pour rendre égal l'accès à la naloxone partout au pays.

La naloxone est un médicament qui peut inverser temporairement une surdose d'opioïdes. Quand une personne fait une surdose d'opioïdes, son rythme respiratoire ralentit ou s'interrompt complètement. Si elle est utilisée sans délai, la naloxone peut aider la personne à respirer normalement et à reprendre connaissance. La naloxone peut être injectée ou administrée sous forme de vaporisateur nasal.

Une évaluation récente de la disponibilité de la naloxone dans chaque province indique que l'accès à ce médicament qui peut sauver des vies est encore inégal d'un bout à l'autre du pays, même dans les collectivités qui ont été les plus touchées par la crise des opioïdes¹.

Nous croyons que la naloxone devrait être rendue disponible sans frais à une clientèle aussi grande que possible pour faire en sorte que toute personne à risque d'une surdose ait accès au médicament, soit elle-même, soit par l'entremise d'un membre de sa famille ou d'un ami. La rendre disponible sans frais à la pharmacie peut contribuer à déstigmatiser l'accès tout en faisant en sorte que n'importe quel Canadien, qu'il soit un parent ou un ami, puisse avoir de la naloxone à sa disposition quand elle est le plus utile.

Recommandation : L'APhC recommande que le budget de 2018 prévoie un investissement de 15 millions de dollars par année sur cinq ans afin que toutes les provinces et tous les territoires puissent faire en sorte que la naloxone soit disponible gratuitement pour tous les Canadiens qui désirent se procurer une trousse à emporter à domicile.

¹ Association des pharmaciens du Canada, *Environmental Scan: Access to Naloxone across Canada*, juillet 2017, <http://www.pharmacists.ca/advocacy/opiod-crisis/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Une aide financière fédérale pour harmoniser la couverture des médicaments onéreux au Canada.

La couverture des médicaments onéreux protège les patients contre les difficultés financières causées par des frais de médicaments en imposant une limite aux défraiements pour des médicaments sur ordonnance. La plupart du temps, ces régimes imposent une limite « en fonction du revenu » et les bénéficiaires paient les coûts de leurs médicaments jusqu'à ce que ceux-ci atteignent un maximum calculé selon leur revenu. Une fois que ce maximum est atteint, le régime public paie le solde des frais de médicaments jusqu'au début d'une nouvelle année de couverture.

La plupart des provinces canadiennes offrent déjà une forme quelconque de couverture des médicaments onéreux, même si on constate des écarts considérables dans les critères d'admissibilité et dans le montant des défraiements prévus par chaque régime.

Nous croyons que le moment est venu pour le gouvernement fédéral d'aider à appuyer les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer l'accès aux médicaments pour les Canadiens au moyen de la création d'un paiement de transfert fédéral pour les médicaments onéreux, compte tenu de l'obligation pour les provinces de limiter les coûts annuels des médicaments à 3 % du revenu des ménages. Ce seuil est plus bas que celui de tous les régimes provinciaux concernant les médicaments onéreux et il créerait une norme commune pour toutes les provinces².

Un transfert pour les médicaments onéreux permettrait aux programmes provinciaux d'assurance-médicaments d'élargir et d'améliorer leur couverture pour leurs résidents, de contrebalancer les coûts des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-médicaments et de réduire les anomalies dans la couverture partout au pays. Il aidera également à améliorer l'accès et à alléger le fardeau des coûts pour un million de Canadiens qui consacrent plus de 3 % de leur revenu après impôt au coût de leurs médicaments.

Recommandation : L'APhC prie le gouvernement fédéral de créer un transfert fédéral pour les médicaments onéreux en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'harmoniser la couverture des médicaments onéreux au Canada. Ce transfert ciblé pour la santé exigerait un financement annuel supplémentaire d'environ 1 milliard de dollars pour l'ensemble des provinces et des territoires.

² Å Blomqvist et Colin Busby, *Feasible Pharmacare in the Federation: A Proposal to Break the Gridlock*, octobre 2015, https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/e-brief_217_0.pdf [DISPONIBLE EN EN ANGLAIS SEULEMENT].

Un investissement dans la recherche fondamentale et appliquée.

La recherche est essentielle pour éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes et pour façonner tous les aspects de nos vies de tous les jours, y compris dans les domaines des soins de santé, de l'environnement et de la croissance économique. Le rapport intitulé *Examen du soutien fédéral aux sciences*, qui a été rendu public en avril 2017, donne une observation saillante de notre actuel domaine de la recherche, et M. David Naylor prévient que dans la structure actuelle, la capacité du Canada d'innover par la recherche est à risque³.

L'APhC appuie sans réserve l'invitation lancée par M. Naylor à renforcer la science et la recherche canadiennes en réformant les régimes actuels de financement, de gouvernance et de coordination et en rehaussant les investissements pour consolider la recherche de première ligne et pour financer les chercheurs en début de carrière. Cet investissement améliorerait la recherche en sciences pharmaceutiques, ce qui provoquerait des découvertes importantes de nouvelles thérapies pour prévenir et traiter la maladie et examiner de nouveaux modèles de sorte que les Canadiens aient accès aux soins les plus appropriés. À l'heure actuelle, l'organisme national de financement de la recherche finance à peine environ 10 % des demandes de subvention présentées depuis plusieurs années.

En plus d'améliorations à la recherche scientifique fondamentale, l'APhC croit que des mesures parallèles doivent être prises pour soutenir la recherche appliquée. En grande partie grâce au Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires créé par le gouvernement du Canada en 2003, les pharmaciens peuvent maintenant exercer dans des rôles avancés et offrir des soins de santé primaires accessibles, coopératifs et économiques aux patients partout au Canada.

La recherche appliquée en pharmacie a été essentielle pour mesurer l'effet de ces changements et a contribué à faire reconnaître et financer les soins dispensés par les pharmaciens dans les cas de diabète et d'hypertension et d'étoffer les programmes de vaccination afin qu'ils englobent les pharmaciens dans la plus grande partie du Canada. À mesure que les soins de santé et les besoins des patients évoluent, la recherche appliquée doit continuer d'être soutenue pour faire en sorte que les pharmaciens et les autres dispensateurs améliorent la santé des Canadiens et le fassent de façon durable, maintenant et à l'avenir.

Recommandation : L'APhC invite le gouvernement fédéral à accroître son aide financière à la recherche scientifique fondamentale, comme le prévoit le rapport Naylor, et à consacrer un montant supplémentaire de 200 millions de dollars sur cinq ans à la recherche appliquée dans le domaine de la santé, y compris à la recherche appliquée en pharmacie.

³ CD Naylor, RJ Birgeneau, M. Crago et coll., *L'examen du soutien fédéral aux sciences*, avril 2017, <http://www.examenscience.ca/eic/site/059.nsf/fra/accueil>.

Un accès équitable aux services de santé pour les bénéficiaires du régime d'assurance-médicaments pour les Autochtones.

Les peuples autochtones représentent le segment de la population canadienne qui croît le plus rapidement et ils sont un élément important de la prospérité économique du Canada. Cette population grandissante est confrontée à des problèmes de santé uniques attribuables à des facteurs complexes sur le plan de l'histoire, de la politique, du droit, de la culture, de la géographie et du partage des compétences.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à renouveler sa relation avec les peuples autochtones et à accorder la priorité aux soins de santé destinés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. L'APhC estime que les pharmaciens ont un rôle important à jouer dans l'amélioration des résultats en santé des Autochtones grâce à des services de qualité et à des médicaments et prestations essentiels au plan médical.

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) offre une couverture moindre que d'autres régimes pour les médicaments sur ordonnance et ne couvre généralement pas les services des pharmaciens. Les services de pharmacie sont une composante essentielle des soins qu'offrent les pharmaciens, qui améliorent les résultats qu'obtiennent les patients et qui permettent aux régimes d'assurance-médicaments de réaliser des économies grâce à l'utilisation appropriée des médicaments et au respect accru de la posologie.

Par exemple, le SSNA n'autorise pas les pharmaciens à prescrire des médicaments pour des malaises mineurs, soit un service important offert dans de nombreuses provinces qui permet d'améliorer l'accessibilité des soins de santé pour les patients se trouvant dans des régions rurales ou éloignées. Les patients couverts par le SSNA n'ont pas non plus accès aux évaluations des médicaments financées par l'État, qui aident les patients à tirer le maximum de leurs médicaments, ou aux services de conseil en ce qui concerne, par exemple, la gestion des maladies chroniques, y compris la gestion du diabète et le renoncement au tabac.

Tous les patients, y compris les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits, devraient avoir accès aux services financés par l'État qui sont offerts par les pharmaciens.

Recommandation : L'APhC demande au gouvernement fédéral de fournir un accès équitable aux soins de santé pour la population autochtone grâce à l'augmentation des fonds destinés au Programme des services de santé non assurés (SSNA), y compris l'accès équitable aux services financés par l'État qui sont offerts par les pharmaciens.

À propos de l'APhC

L'Association des pharmaciens du Canada (APhC) est le porte-parole national de l'ensemble des pharmacies et des pharmaciens du Canada. En cette période où les pharmaciens jouent un rôle accru dans la prestation des services de santé, l'APhC veille à ce que ces professionnels soient reconnus comme des chefs de file nationaux en matière de soins de santé et influencent les politiques, les programmes, les budgets et les initiatives touchant la profession et la santé des Canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter www.pharmacists.ca.

Pour plus de renseignements :
Joelle Walker, directrice des affaires publiques

Association des pharmaciens du Canada

1785, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6

Téléphone : 613-523-7877, poste 387 Télécopieur : 613-523-0445

Courriel : jwalker@pharmacists.ca